

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Didier BALIVET, Catherine BILLIAT, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Jean-Claude DESSE, Virginie GROSBOIS, Yann MINOT, Maria PEREIRA, Matthieu PRULIÈRE, Philippe RICHARD, Antonia SANCHEZ, Patricia VILLATTE ;

Étaient absents excusés : M. Philippe BOULANGER (pouvoir à Mme Antonia SANCHEZ) et Mme Christel DIAKITÉ ;

Secrétaire de séance : Mme Virginie GROSBOIS.

ORDRE DU JOUR

I - TRAVAUX

Point travaux en cours

II - FINANCES

1 - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 (*délibération 2021-12-071*)

2 - Convention bibliothèque (*délibération 2021-12-072*) et subvention bibliothèque (*délibération 2021-12-073*)

III - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

IV- VIE DE LA COMMUNE

1 - Horaires d'ouverture de l'école (*délibération 2021-12-074*)

2 - Collecte sapins

3 - Réunion avec les associations

4 - Noël

V - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Compte rendu du Conseil communautaire

VI- QUESTIONS DES CONSEILLERS

Après lecture, le **compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 novembre 2021** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I - TRAVAUX

Jean-Claude DESSE rend compte des travaux des agents aux espaces verts :

- 10 noyers ont été plantés entre le Petit Bois et le terrain de skate, au regard du nombre d'enfants nés en 2021.

- Le fleurissement en prévision du printemps a été fait ; les pensées et autres bulbes sont déjà en terre.

François CASTELLANI intervient :

- Les travaux de réfection du réseau d'eau potable rue du Moulin est terminé. Le 3 janvier commenceront les travaux d'enfouissement des réseaux aériens.

- Concernant l'éclairage public, il informe l'assemblée qu'à l'heure actuelle, l'intensité d'éclairage est réglée à 80% : lorsque la commune aura la gestion, à la fin du remplacement de tous les luminaires, des essais seront effectués pour tester un éclairage à 50 % en vue de faire des économies d'énergie et éventuellement laisser des points lumineux toute la nuit.

Le Maire évoque la demande auprès du SDEY et d'ENEDIS de la pose de prises pour l'installation des caméras de vidéo protection.

- Quelques candélabres supplémentaires pour d'éclairage public ont été demandés rue des Tremblats, rue des Papillons. Un autre sera ajouté à la baignade, du côté de la route.

- Le démoissage de la toiture de l'Église, prévu en 2020, a pris du retard ; le nettoyage est reporté au printemps.

- Le Maire fait lecture aux membres du Conseil municipal des travaux envisagés en 2022. Des choix seront à faire.

- Jean-Claude DESSE signale que le portail arrière de l'Église aurait besoin d'une réfection peinture.

- Le Maire informe l'assemblée que le dossier des travaux de la nouvelle mairie progresse : un premier rendez-vous a lieu avec l'architecte. Le géomètre a été contacté à la demande de ce dernier pour la délimitation exacte du terrain de la future mairie.

Il rencontre l'architecte mardi 21 décembre pour caler l'agenda des travaux. L'ATD interviendra également dans ce projet afin d'apporter de la cohérence vis-à-vis du stationnement.

- Sur la petite route d'Auxerre, le Maire précise que la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois est propriétaire du terrain où se trouvent les peupliers. En collaboration avec l'Office National des Forêts, cette zone sera nettoyée, reboisée et restera classée en zone protégée par l'État : 160 arbres d'autres essences vont y être plantés. Une marre à vocation pédagogique y sera creusée.

La commune pourrait également intervenir pour organiser une activité citoyenne de nettoyage de ce terrain et y proposer des activités pédagogiques pour les élèves de l'école.

II - FINANCES

1 – Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2022

Délibération 2021-12-071 : portant sur l'autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 de la Commune

Le budget principal de la Commune de l'exercice 2022 n'est pas encore voté. Il y a cependant des factures qui sont ou seront à régler avant le vote de ce budget.

L'article L1612-1 du CGCT15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permet aux collectivités sur l'autorisation de leur conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le Maire précise que ces sommes seront suffisantes pour régler ces factures en cours ou à venir.

CHAPITRE	LIBELLÉ DES DÉPENSES	BP 2021	DÉPENSES AUTORISÉES AVANT LE VOTE DU BP 2022
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 572,00 €	1 143,00 €
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	39 535,00 €	9 883,75 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	124 193,38 €	31 048,35 €
	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENTS	168 300,38 €	42 075,10 €

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité (13 + 1 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- **autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal de la commune selon les règles et le budget 2021.

2 - Convention bibliothèque

Délibération 2021-12-072 : portant sur la convention entre la bibliothèque de Champs sur Yonne et celle d'Augy

La présente convention a pour objet de définir l'organisation de la collaboration entre la Bibliothèque-relais de Champs-sur-Yonne, gérée par l'Association Bibliothèque Champicaulivres, et la Bibliothèque-point lecture d'Augy.

Elle concerne le prêt gracieux de livres et l'organisation d'expositions à la bibliothèque d'Augy

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité : (13 + 1 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- **autorise** le Maire à signer la convention entre la commune de Champs sur Yonne et la commune d'Augy.

3 - Subvention à l'Association bibliothèque Champicaulivres

Délibération 2021-12-073 : portant sur la subvention à l'Association Bibliothèque Champicaulivres

Le Maire propose d'octroyer une subvention de 150 euros à l'Association Bibliothèque Champicaulivres avec laquelle la bibliothèque d'Augy est en partenariat.

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité
(12 + 1 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention)

- **autorise** le Maire à faire mandater ladite subvention.

III - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1 - Fermeture du secrétariat l'été

Le Maire s'interroge depuis quelques mois sur l'éventualité de fermer le secrétariat de mairie la première semaine d'août. Il souhaite recueillir l'avis des membres du Conseil municipal.

Après en avoir débattu, l'assemblée choisit de laisser le Maire et les agents, en fonction des périodes de congés estivales, décider de l'opportunité de la fermeture d'une semaine au mois d'août.

2 - Les vœux du maire

La date proposée est celle du samedi 8 janvier, à 18h.

Cette date, à l'unanimité, est maintenue. Il faudra néanmoins tenir compte de la situation sanitaire du moment et éventuellement l'annuler.

3 - Le repas des aînés

Toujours compte-tenu de la situation sanitaire, la date du repas des aînés a été reportée au dimanche 3 avril 2022.

4 - Projet d'implantation d'un relai téléphonique à la déchetterie

Le propriétaire de la déchetterie, la Communauté d'agglomération de l'auxerrois, sollicite le maire pour donner un avis quant à l'implantation d'une antenne relais téléphonique.

Le Maire a demandé qu'elle soit implantée le plus loin possible de nos habitations. Il faut savoir qu'il n'y a pas de règle en la matière. Pour information, une antenne relais a été implantée lors du dernier mandat au-dessus des bâtiments communaux. Cependant, il souhaite connaître l'avis du conseil municipal.

Pour avis et après avoir débattu, les membres du Conseil municipal, à 5 voix pour, 3 contre et 5 + 1 abstentions, se prononcent plutôt en faveur de l'implantation de l'antenne relais sur le terrain de la déchetterie.

5 - Installation du matériel informatique à la mairie

Le Maire informe l'assemblée que le matériel informatique est installé et que l'organisation spatiale du secrétariat a été modifiée.

L'agent recrutée en tant que responsable France Services a commencé à prendre ses fonctions.

La labellisation devrait intervenir début janvier 2022.

IV- VIE DE LA COMMUNE

1 - Horaires d'ouverture de l'école

Délibération 2021-12-074 : portant sur la prorogation des horaires d'ouverture de l'école d'Augy

Le Maire informe les élus que le directeur académique soumet à l'approbation conjointe du Conseil d'école, favorable au maintien des horaires sur 4 jours, et du Conseil municipal la décision de maintenir ou non les horaires actuels de l'organisation du temps scolaire :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Entrée	08:45	08:45	08:45	08:45
Sortie	12:00	12:00	12:00	12:00
Entrée	13:45	13:45	13:45	13:45
Sortie	16:30	16:30	16:30	16:30

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :
(13 + 1 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- **valide** le maintien de l'organisation du temps scolaire actuellement défini, avec les horaires déjà en place ;
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2 - Collecte sapins

La collecte des sapins se fera du 17 au 21 janvier 2022 aux endroits habituels : place de l'Église et place du Saulcis.

3 – Réunion avec les associations

- Le Maire fait part de la réunion avec les associations qui a eu lieu le 30 novembre dernier.

Un point sur le Covid-19 et les mesures sanitaires ont été faits.

Le calendrier d'utilisation des salles a été validé. Il sera également en ligne sur le site internet de la commune.

- Des blocs portes sont demandés par les associations à la porte de la grange et également par Mme virginie GROSBOIS aux toilettes de l'école.

- L'association du tennis de table n'utilise plus la salle que 2 jours par semaine (les lundis et mercredis).

- Dans la salle du foyer des jeunes, des tables et chaises sont vétustes et à remplacer. La peinture des murs serait également à envisager.

- Le Maire souligne les difficultés qu'ont les associations à l'heure actuelle pour mobiliser de nouveaux bénévoles et de nouveaux membres.

- Le vide-grenier se déroulerait le 18 septembre 2022.

4 – Noël

Les décorations lumineuses ont été placées par les agents : une nouvelle sera installée près de la boulangerie.

Les autres décorations du village ont été installées par les élus et les bénévoles. Le maire les remercie.

5- Distribution de colis de Noël

Mme VILLATTE informe l'assemblée que la distribution des 122 colis aux aînés se fera à partir du 20 décembre.

V - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Mme Maria PEREIRA a participé à la commission finances de la Communauté de l'auxerrois : il n'y a pas de sujet qui apporte des remarques particulières.

Le Maire déplore encore le manque de communication entre le Maire des communes membre et la communauté de l'auxerrois.

Lors du dernier conseil communautaire, le budget 2022 a été voté. Il en ressort qu'un certain nombre de politiques publiques vont augmenter, l'eau potable, l'assainissement ainsi que la collecte des déchets.

Dans le dossier de la déviation Sud d'Auxerre, un accord a enfin été signé entre la Communauté d'agglomération de l'auxerrois, le Département, la Région et l'Etat. Les élus se réjouissent de cette avancée du dossier.

VI- QUESTIONS DES CONSEILLERS

- M. Philippe RICHARD a effectué l'entretien de la parcelle du futur jardin partagé. Il souligne qu'il serait nécessaire de délimiter le terrain.

Le Maire le remercie pour cette action et prendra contact avec le riverain.

- M. Yann MINOT ajoute qu'il faudra sécuriser le puits.

Le Maire répond que cela a été envisagé et se fera dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.